



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

19 mars 2024

L'an 2024, le dix-neuf mars à 20h, le Conseil Municipal de la commune d'ÉANCÉ s'est réuni sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond, maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 13/03/2024.

Date de convocation : 13 mars 2024

Nombre de membres élus : 11

Nombre de membres convoqués : 11

Présents : Raymond SOULAS ; Gisèle GESLIN ; Marie ALONSO ; Daniel NOURY ; Cédric VALAIS ; Alexis JOLY ; Florent BONDU, Patricia BOUCAULT, Thérèse MONNET, Céline ROUSSEL, Mickaël YOU.

Excusé(es) :

Absent(es) :

Secrétaire de la séance : Thérèse MONNET

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) **Finances** : achat d'un véhicule.
- 2) **Finances** : devis portes 1 Rue Sainte Anne.
- 3) **Finances** : convention « Familles Rurales 2024 ».
- 4) **Urbanisme** : droit de préemption du 2 Contour René Gisteau.
- 5) **Urbanisme** : référent PLUI.
- 6) **Urbanisme** : validation des zones à énergie renouvelable.
- 7) **Station d'épuration** : éco-pâturage.
- 8) **Divers** :
Départ du locataire du 3 Rue Sainte Anne.
Villages fleuris.
Point sur les ressources humaines.
Point sur le nouveau site internet.

Le procès-verbal de la séance du 20/02/2024 est approuvé à l'unanimité.

2024-03-01 : Afin de remplacer le C15 du service technique, des recherches d'un véhicule d'occasion ont été faites. Un véhicule a été proposé par le garage AD. Il s'agit d'un véhicule essence de 2017 de type CITAN de la marque Mercedes. Son prix est de 11 000€ TTC plus la carte grise : 377.76€.

Après avoir regardé le véhicule et délibéré, le conseil, à l'unanimité,

- Accepte d'acheter le véhicule CITAN de la marque Mercedes pour un montant de 11000€ TTC plus la carte grise 377.76€.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à l'achat du véhicule.
- Autorise Mr le maire ou son représentant à vendre le C15 pour un montant de 1000€. Le contrôle technique sera fait mais le véhicule sera vendu en l'état.

2024-03-02 : devis portes 1 Rue Sainte Anne.

Les devis sont les suivants :

MAB	HT	TTC
Porte d'entrée alu couleur verte (6005) Vitrage dépoli	3 143.25€	3 316.13€
Porte arrière : porte PVC	948.76€	1043.64€
Nudpiéd (2 propositions pour l'entrée et l'arrière)		
Porte d'entrée : K.Line ALU Gris vitrage dépoli (Le vert n'existe pas chez K.line) Ou Marque MAUGIN (vert 6005) vitrage dépoli	2 498.39€ 4 311.54€	2 998.07€ 5 173.85€
Porte arrière Marque MAUGIN PVC « type porte d'entrée » Marque MAUGIN PVC « type porte-fenêtre »	1 037.32€ 746.57€	1 244.78€ 895.88€

Pour l'entreprise Nupied, il faut ajouter (pour chaque porte) un forfait de montage de 320.00€ HT. Pour MAB, la pose est comprise.

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition de la Société MAB pour le remplacement des portes d'entrée et arrière du 1 Rue Sainte Anne.
- Porte d'entrée : 3143.25€ HT soit 3316.13€ TTC
- Porte arrière : 948.76€ soit 1043.64€ TTC
- D'autoriser Monsieur le maire à signer les devis.

2024-03-03- Finances : convention « familles rurales 2024 ».

La commune a reçu la convention « Familles rurales » pour l'année 2024 afin de proposer aux familles un accueil de loisirs aux enfants scolarisés jusqu'à 12 ans.

La subvention demandée est de 12€ par journée-enfants.

Pour information en 2023, 21 enfants d'Eancé ont fréquenté l'accueil de loisirs.

Le conseil après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention et émettre les pièces comptables correspondantes.

2024-03-04- Urbanisme : droit de préemption urbain.

Il est demandé au conseil s'il souhaite préempter les propriétés qui sont en cours de vente de Mr CHANTEBEL correspondant au 2 contours René Gisteau (N°52) et ses parcelles attenantes (N°1652, 1670, 1671, 1677). L'ensemble de ces biens est potentiellement vendu à Mr GRUEL de Bruz pour un montant de 132 000€.

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Renonce à son droit de préemption sur les parcelles C 52, 1652, 1670, 1671 et 1672.

2024-03-05- Urbanisme : référent PLUI.

Afin de continuer à travailler sur le PLUI, il est nécessaire de nommer un référent pour le groupe de travail.

Démarrage des réunions à partir d'avril, tous les 15 jours, réunions de 2h environ.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil :

- Désigne Mme Patricia BOUCAULT « Référent PLUI ».

2024-03-06 : urbanisme : validation des zones à énergie renouvelable.

Roche aux fées Communauté a, pour chaque commune du territoire, référencé des zones pour les énergies renouvelables. Ainsi pour Eancé, le développement des énergies renouvelables se fera soit pour le photovoltaïque sur les toitures sur l'ensemble du territoire de la commune et pour la méthanisation et la chaleur renouvelable, sur tout le territoire de commune où ce sera possible.

Le Conseil après avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- Article 1 : d'identifier les zones d'accélération d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables de la manière suivante : le photovoltaïque sur l'ensemble du territoire de la commune et pour la méthanisation et la chaleur renouvelable sur tout le territoire de la commune où cela sera possible. Cependant le conseil a un avis réservé sur la méthanisation.
- Article 2 : d'autoriser Mr le maire à transmettre ces propositions au référent préfectoral.

2024-03-07 – Station d'épuration : éco-pâturage.

Point sur le projet au niveau de la station d'épuration (aménagement, nombre de moutons...).

Après délibération, le conseil à l'unanimité :

- Valide le projet d'éco-pâturage pour la station d'épuration.

2024-03-08 : divers

**Départ du locataire 3 Rue Sainte Anne.
Villages fleuris.
Point sur les ressources humaines.
Point sur le nouveau site internet**

La séance est levée à 23h30.

Prochain conseil municipal : 08 avril 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en préfecture des délibérations le 29/03/2024 et de la publication le 29/03/2024.

Fait à EANCÉ le 29/03/2024.

Le Maire,

R.SOULAS

Le secrétaire de séance,

Thérèse MONNET